



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## construction spatiale

Question orale n° 391

### Texte de la question

Le succès d'Ariane, qui repose sur une organisation commerciale et industrielle due en grande partie aux efforts de la France, ne doit pas nous faire oublier la montée de la concurrence internationale. Cette concurrence imposera bientôt une amélioration de notre compétitivité qui nécessitera une plus grande intégration des principaux acteurs européens. Dans cette perspective, Mme Anne-Marie Idrac demande à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie si le Gouvernement envisage favorablement une plus forte implication des industriels, et s'il envisage de préserver et de renforcer des positions uniques en Europe, comme celle d'Aérospatiale aux Mureaux, maître d'oeuvre des systèmes balistiques, pour ce qui concerne l'architecture et la maîtrise d'oeuvre des lanceurs.

### Texte de la réponse

M. le président. Mme Anne-Marie Idrac a présenté une question, n° 391, ainsi rédigée:

«Le succès d'Ariane, qui repose sur une organisation commerciale et industrielle due en grande partie aux efforts de la France, ne doit pas nous faire oublier la montée de la concurrence internationale. Cette concurrence imposera bientôt une amélioration de notre compétitivité qui nécessitera une plus grande intégration des principaux acteurs européens. Dans cette perspective, Mme Anne-Marie Idrac demande à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie si le Gouvernement envisage favorablement une plus forte implication des industriels et s'il envisage de préserver et de renforcer des positions uniques en Europe, comme celle d'Aérospatiale aux Mureaux, maître d'oeuvre des systèmes balistiques, pour ce qui concerne l'architecture et la maîtrise d'oeuvre des lanceurs.»

La parole est à Mme Anne-Marie Idrac, pour exposer sa question.

Mme Anne-Marie Idrac. Monsieur le ministre de la fonction publique, l'établissement des Mureaux de la firme Aérospatiale est l'un des fleurons, non seulement du département des Yvelines et de la région Ile-de-France, mais aussi de l'industrie nationale.

Aérospatiale doit s'adapter à la nouvelle configuration des industries de défense. En son temps, plusieurs de mes collègues et moi-même avons d'ailleurs interrogé le ministre de la défense à propos du programme M 51. Aérospatiale doit aussi s'intégrer dans la nouvelle configuration prévue pour Airbus et nous espérons que la décision, apparemment prise par le Gouvernement, de ne pas privatiser cette entreprise, ne pénalisera pas l'industrie française dans le contexte Airbus. Aujourd'hui, ma question concerne le volet spatial de son activité. En effet, le succès d'Ariane repose sur une organisation commerciale et industrielle due, en grande partie, aux efforts de la France. Néanmoins, il ne faut pas oublier la montée de la concurrence internationale qui nous imposera une amélioration de notre compétitivité avec une plus grande intégration des autres acteurs européens.

Dans cette perspective, le Gouvernement envisage-t-il favorablement une plus grande implication des industriels ? A-t-il décidé de préserver et de renforcer nos positions uniques en Europe, notamment pour la mise en oeuvre des systèmes balistiques, l'architecture et la maîtrise d'oeuvre des lanceurs ?

Monsieur le ministre, ces questions intéressent non seulement le personnel de cette entreprise, mais également

les sous-traitants, les collectivités environnantes et tous ceux qui portent attention à ce secteur d'excellence de notre pays.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

M. Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Madame la députée, toujours au lieu et place de Claude Allègre, je peux vous apporter les éléments de réponse suivants. La concurrence internationale, en particulier américaine, va devenir, dans les prochaines années, extrêmement vive. Appuyée sur un marché captif de plusieurs dizaines deancements gouvernementaux par an, l'industrie américaine s'est fixé comme objectif de reprendre la domination sur le marché commercial ouvert, où Arianespace a su se tailler une domination dont la France et l'Europe peuvent s'enorgueillir.

Pour conserver et conforter cette position, cinq types d'actions sont nécessaires: premièrement, conforter le rôle d'Arianespace comme seul opérateur européen pour le service de transport spatial; deuxièmement, améliorer les performances du lanceur de référence mondiale Ariane 5 pour qu'il puisse être le lanceur de référence pour lesancements doubles géostationnaires; troisièmement, rendre Ariane 5 plus flexible pour les besoins d'autres segments de marchés tels que les constellations; quatrièmement, permettre à Arianespace d'offrir une gamme de services deancements, en développant des partenariats ou des joint-ventures tels que Starsem pour la commercialisation de Soyouz; enfin, cinquièmement, en fonction de l'évolution des nouvelles technologies de petits satellites, notamment pour l'observation de la terre, envisager avec les industriels européens le développement d'un petit lanceur.

Toutefois, l'ensemble de ces actions repose, en priorité, sur la capacité des industriels impliqués dans Ariane 5 à réduire les coûts deancement d'un facteur deux d'ici à 2006. Pour cela, il convient d'évoluer vers une fonction commerciale et une fonction industrielle clairement identifiées et consolidées dans une organisation européenne du service de transport spatial qui devra assurer la maîtrise d'oeuvre des développements en fonction de la demande du marché.

Dans une telle évolution, les compétences du site des Mureaux, au coeur de la future filiale d'Aérospatiale chargée du secteur de la balistique et du transport spatial, seraient naturellement valorisées dans l'entité industrielle consolidée. La synergie technique et industrielle avec le secteur balistique est, en effet, importante et constitue l'une des raisons pour lesquelles il convient que la France puisse continuer à jouer un rôle de leader dans l'ensemble de ce secteur.

Enfin, il est clair que ce secteur, stratégique pour les Etats, à la fois pour l'autonomie de l'Europe en matière d'accès aux services spatiaux tels que les télécommunications et pour l'emploi, doit être également porteur d'innovations. La préparation du futur dans le secteur des lanceurs doit mobiliser chercheurs et ingénieurs autour de nouveaux axes de recherche et de technologies qu'il appartient aux agences - le Centre national d'études spatiales en relation avec l'Agence spatiale européenne - de définir et de conduire.

M. le président. La parole est à Mme Anne-Marie Idrac.

Mme Anne-Marie Idrac. Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir tracé de manière aussi globale et stratégique les cinq axes de la politique à venir. Je relève - et les personnels d'Aérospatiale des Mureaux le relèveront également - que le Gouvernement envisage de conforter leurs capacités, que l'on sait remarquables, d'innovation et de développement. J'en accepte l'augure.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Anne-Marie Idrac](#)

**Circonscription :** Yvelines (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 391

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 mai 1998, page 4357

**Réponse publiée le :** 3 juin 1998, page 4557

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 27 mai 1998